

MISSION PERMANENTE AUPRES DE  
L'OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE

AMBASSADE DU SENEGAL EN SUISSE



*Vérifier au prononcé*

**DECLARATION DU SENEGAL**

**79 ième Assemblée Mondiale de la Santé**

|                   |                                                                          |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>Point 12.7</b> | <b>Feuille de route pour les Maladies tropicales négligées 2021-2030</b> |
| Document          | Document A79/5                                                           |
| Action attendue   | Prendre note du rapport.                                                 |
| Temps             | 2 mn                                                                     |
| Commission        | A                                                                        |

**Monsieur le Président,**

**Distingués délégués,**

La délégation du Sénégal souscrit à la déclaration faite par le Nigeria au nom du Groupe africain sur **feuille de route pour les Maladies tropicales négligées 2021-2030**.

Le Sénégal remercie le Directeur général pour son rapport sur les progrès de la Feuille de route 2021-2030 pour les maladies tropicales négligées, qui met en évidence des avancées significatives au niveau mondial. Il partage néanmoins les préoccupations relatives au ralentissement observé dans certains domaines clés, notamment l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, le renforcement des systèmes de données et le financement durable des programmes.

Le Sénégal réaffirme son engagement total à la mise en œuvre de la Feuille de route. Entre 2022 et 2025, notre pays a poursuivi l'exécution de son Plan stratégique national de lutte contre les maladies tropicales négligées avec des résultats notables : la proportion de personnes nécessitant des interventions est passée de 69% en 2021 à 37% en 2025, et 89% des districts sanitaires ciblés ont atteint l'élimination d'au moins une maladie tropicale négligée. La couverture de la chimiothérapie préventive a atteint jusqu'à 98%, et l'intégration des maladies tropicales négligées dans les politiques nationales et les services essentiels de santé a été renforcée.

Des avancées majeures méritent d'être soulignées : la validation par l'OMS en 2025 de l'élimination du trachome en tant que problème de santé publique, le maintien du statut post-certification de la dracunculose sans aucun cas signalé, et des progrès significatifs vers l'élimination de l'onchocercose, de la filariose lymphatique et des géo helminthiases.

Malgré ces acquis, des défis persistent : la dépendance au financement externe, les insuffisances dans la consolidation des données, la vulnérabilité de certains acquis notamment pour la lèpre et la rage, et la persistante d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

Dans la perspective de 2030, le Sénégal s'engage à consolider les acquis vers l'élimination, à renforcer l'intégration des interventions dans les soins de santé primaires, à améliorer la qualité des données et la surveillance post-élimination, et à mobiliser des ressources nationales durables.

L'atteinte des objectifs de la Feuille de route 2030 nécessitera un engagement renouvelé, fondé sur l'innovation, l'action multisectorielle et transfrontalière, la solidarité internationale et le financement durable des programmes.

**Je vous remercie.**